

FICHE DE PREVENTION DES EXPOSITIONS A CERTAINS FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Entité :

Unité de travail concernée :

Poste ou emploi :

Salarié :

Périodes concernées :

Facteurs de risque énumérés à l'article D 4121-5	Seuil pris en compte	Mesures de prévention en place			Commentaire, précisions, évènements particuliers (résultats de mesurage, etc.)
		Organisationnelles	Collectives	Individuelles	
Manutentions manuelles					
Postures pénibles					
Vibrations mécaniques					
Agents chimiques dangereux – CMR - Poussières - Fumées					
Milieu hyperbare					
Températures extrêmes					
Bruit					
Travail de nuit					
Travail en équipes successives alternantes					
Travail répétitif					